



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

PROGRAMME

Évaluation socioéconomique et gouvernance des investissements publics : exemples du Royaume-Uni et des Pays-Bas

Jeudi 18 octobre 2018 de 14h à 16h30

France Stratégie

Salle 5.112

20, avenue de Ségur – 75007 Paris

En France, la loi du 31 décembre 2012 a généralisé l'évaluation socioéconomique *ex ante* à tous les projets d'investissement public (en revanche, aucune obligation d'évaluation n'existe en matière de programme ou de politiques publiques). Le porteur d'un projet doit en réaliser ou en faire réaliser. Le décret 2013-1211 précise que cette évaluation doit être réalisée pour tout projet de plus de 20 M€. Si le coût du projet dépasse 100 M€, l'évaluation socioéconomique du projet est adressée au SGPI (Secrétariat général pour l'investissement, un service du Premier ministre) qui organise une contre-expertise indépendante et rend un avis au Premier ministre. Le rapport de contre-expertise et l'avis sont transmis au Parlement et doivent figurer dans l'éventuel dossier d'enquête publique (cf. www.gouvernement.fr/Rapports_CE/ESE).

Plusieurs rapports du SGPI, de l'Inspection générale des finances et de France Stratégie peuvent aider les porteurs de projets à mieux comprendre le sens et donc mieux respecter leurs obligations de déclaration et d'évaluation. L'évaluation socioéconomique des projets d'investissement public voit sa mise en œuvre facilitée par des textes d'application généraux et sectoriels publiés sur le site du SGPI et de France Stratégie.

Dans un premier temps, France Stratégie s'est attachée à préciser dans le secteur des infrastructures de transport les principales valeurs tutélaires (valeur de la vie humaine, du temps, coût du carbone, de la pollution, du bruit) ainsi que le taux d'actualisation ou le coût d'opportunité des fonds publics. Le comité d'experts des méthodes d'évaluation socio-économique d'investissement public a élargi cette réflexion à l'ensemble des secteurs et validé en 2017 un guide pour les porteurs de projet, qui sera accompagné de guides sectoriels (cf. <http://www.strategie.gouv.fr/comite-dexperts-methodes-devaluation-socioeconomique-projets-dinvestissements-publics>).

www.strategie.gouv.fr

Le séminaire sera l'occasion de faire un point sur la gouvernance des investissements publics dans deux autres pays européens : les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les questions qui seront débattues portent sur :

- le processus de la décision publique et le périmètre de l'évaluation socio-économique,
- les obligations et la pratique en matière d'évaluation socioéconomique,
- les rôles respectifs des institutions en matière d'évaluation socioéconomique d'un projet d'investissement public,
- l'établissement des valeurs tutélaires, des scénarios de référence, les guides transversaux et sectoriels ; la validation des méthodes et les guides.

PROGRAMME

14h00 ACCUEIL CAFÉ

Président de séance et modérateur
Roger GUESNERIE, professeur émérite
au Collège de France

14h30 INTRODUCTION

Roger GUESNERIE, professeur émérite au Collège
de France

14h35 OUVERTURE

Gilles de MARGERIE, commissaire général,
France Stratégie

14h40 Évaluation socioéconomique aux Pays-Bas

Présentation
Gerbert ROMIJN, Program leader SBCA
and Sustainability, Centraal Planbureau,
Bureau d'analyse de la politique économique
des Pays-Bas

Échanges avec la salle

15h20 Évaluation socioéconomique au Royaume-Uni

Présentation
Ben Groom, Professor of Environment
and Development Economics, London School
of Economics

Échanges avec la salle

16h00 DISCUSSIONS

16h20 CONCLUSION

Roger GUESNERIE, professeur émérite au Collège
de France

